



Accès au parking nouvellement privatisé

Par **PBlais**, le 17/01/2021 à 20:32

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une SCI de 200 m² qui loue des bureaux ou des espaces de travail à des entreprises (Expert Comptable, Informaticien, Architecte...) soit au total une dizaine d'entreprises. La décision a été prise en assemblée générale de privatiser le parking attenant à notre résidence. Et j'ai eut la dégréable surprise d'apprendre par la présidente du conseil syndical que je ne disposerais que d'un seul boîtier de télécommande pour l'ensemble des utilisateurs de la SCI ce qui est une entrave à la liberté de travail, car certains se garaient dans la partie non privatisée auparavant et ne peuvent plus se garer comme ils le faisaient auparavant. Je trouve cette décision arbitraire et qui ne tient pas compte des usages de mes locataires chefs d'entreprise.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance.

Bien à vous.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

.

Par **youris**, le 17/01/2021 à 20:51

bonjour,

comme vous êtes copropriétaires, vous avez dû être informé de la privatisation de ce parking par votre assemblée générale, qui a peut-être voté dans la même résolution du nombre de télécommandes affecté à chaque copropriétaire.

il faut d'abord vérifier qui a décidé du nombre de télécommande pour chaque copropriétaire, votre A.G., votre syndic ou votre conseil syndical..

je vous conseille de poser la question au syndic, si c'est l'a.g., il vous faudra contester la

résolution de votre A.G.

salutations